



## **Chemin de fer-Musée Blonay-Chamby**

### **COVID-19 – Plan de protection applicable dès le 22 juillet 2020 jusqu'à nouvel avis**

#### **Principes généraux applicables aux installations et aux trains :**

**Le personnel et les visiteurs respectent entre eux les distances sociales recommandées par l'OFSP.**

**Les visiteurs se conforment aux indications particulières qui pourront leur être communiquées par le personnel.**

#### **Mesures spéciales applicables selon les endroits :**

##### **Gare de Blonay :**

- Les clients sont systématiquement incités à effectuer leur paiement par carte bancaire.
- Le contact physique avec le personnel de vente est réduit au maximum en tirant profit de la vitre de séparation du guichet.
- La distance d'attente entre le guichet et la première personne suivante est balisée.

##### **Service commercial des trains :**

- Le port du masque de protection est obligatoire dans tous les convois pour tous les voyageurs dès 12 ans ainsi que pour le personnel d'accompagnement.
- Les cabines de conduite ne sont pas accessibles aux voyageurs.

##### **Boutique :**

- Un vaporisateur de gel hydroalcoolique est mis à disposition des visiteurs et du personnel sur le comptoir de la caisse.
- Les clients sont systématiquement incités à effectuer leur paiement par carte bancaire.
- 10 clients au maximum sont admis simultanément dans le local. Une affiche le précise devant la porte d'entrée.
- Une paroi transparente de séparation est installée sur le comptoir pour limiter les contacts entre personnel de vente et visiteurs.
- Un marquage au sol canalise et séquence l'accès à la caisse.
- La zone de la caisse est désinfectée au gel hydroalcoolique en fin de journée et au besoin si nécessaire.



**Restaurant :**

- Le plan de table respecte les distances imposées par l'OFSP.
- Si nécessaire, des parois de séparation transparentes séparent les tables.
- Les tables sont désinfectées en fin de service par le restaurateur.
- Un dispositif d'identification des clients est mis en œuvre.

**Musée :**

- La visite du dépôt côté Nord s'effectue en sens unique en empruntant d'abord le quai 3/4 puis en sens inverse le quai 4/5 pour sortir du dépôt.
- Après y avoir accédé, la visite de la halle Sud s'effectue également en sens unique en empruntant d'abord le quai est puis le quai ouest.
- Un plan du sens de visite et un fléchage est mis en place.
- Le plan du site du Musée indique l'emplacement des lavabos avec savon permettant de se laver les mains.

**Responsabilité de mise en œuvre du plan de protection et contact avec les autorités**

Est assuré conjointement par les signataires du présent plan de protection.

Montreux, le 22 juillet 2020

Jérôme Constantin  
Président

Olivier Jeanneret  
Administrateur